

Les Echos le Parisien Services

BOURHANE SAID IMMOBILIER

Annonce n° 1245
Type Constitution de société
Parution web 20/01/2025
Parution print 20/01/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Par ASSP en date du 20/11/2024 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée :

BOURHANE SAID IMMOBILIER

Sigle : BSI

Capital : 500,00 €

Objet social :

- l'acquisition, la prise à bail, la conservation, la gestion, la mise en location et l'administration de tout terrain et immeuble construit ou en cours de construction ;
 - la réfection, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installation nouvelle conforme à leur destination ;
- la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés ;
- et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mamoudzou

Siège social : 23 Rue Ahmed Combo Quartier Convalescence 97670 Barakani-Ouangani

Gérance : **M. BOURHANE SAID Fahardine** demeurant 23 Rue Ahmed Combo Quartier Convalescence 97670 Barakani-Ouangani ;

Mme ABSOIR Echati demeurant 23 Rue Ahmed Combo Quartier Convalescence 97670 Barakani-Ouangani

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, leurs ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession, de donation. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.